Mairie de Thil



Compte Rendu Conseil Municipal

Séance du 20 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 20 avril, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 14 avril 2023, s'est réuni à la salle polyvalente, sous la Présidence de Madame Valérie POMMAZ, Maire.

Madame le Maire donne lecture du message suivant (qui sera repris en début de chaque séance ou réunion enregistrée) :

« Mairie de THIL, Séance du Conseil Municipal En Salle polyvalente Le jeudi 20 avril 2023 à 20h40 Enregistrement intégral sans pause »

Madame le Maire fait l'appel

Présents:

Mesdames Valérie POMMAZ, Elisabeth BUONOMO, Damaris CAROPPI, Catherine FERRON, Angélique HERNANDEZ-RUIZ, Delphine VIENOT ;

Messieurs Michel HARGE, Jean-Marc VIENOT, Vincent TRACLET, Patrice AURAY, Christian JULIAN, Victor PASSARELLA:

Absents:

- Mme Estelle GRUMET
- Mme Isabelle ROUVIERE
- M. Olivier ROUVIERE

Il a été procédé, conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur Christian JULIAN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le compte-rendu du conseil municipal en date du 23 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité.

1. <u>Délibération N°23.03.01 - ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) – Tarifs différenciés</u> périscolaire matin et soir et validation documents

Actuellement en « stand-by » suite au départ de Mme VILLAUDIERE, l'ALSH sera de nouveau actif dès l'arrivée du nouveau directeur périscolaire, le 1er juin prochain.

Celui-ci prendra attache avec les services de la DSDEN pour effectuer les formalités nécessaires.

Aussi, afin de pouvoir prétendre à un financement de la CAF, il est nécessaire d'appliquer un tarif différencié par rapport au quotient familial.

Pour rappel, le temps méridien ainsi que l'étude ne sont pas intégrés dans l'ALSH, seules les garderies du matin et du soir sont inclues dedans.

Les tarifs actuels sont les suivants :



Compte Rendu Conseil Municipal

Repas	5,40 € décomposés comme suit : repas : 2,90 € ; temps de garde : 2,50 €
Garderie matin (07h15 à 08h20/30)	2,50 € la prestation
Étude (16h30 à 17h30)	2,50 € la prestation
Garderie du soir (16h30 à 17h30)	2,50 € la prestation
Garderie du soir (17h30 à 18h30)	3,00 € la prestation

M. BENDOULA, nouveau directeur périscolaire a travaillé avec la CAF afin de proposer une nouvelle grille tarifaire. Proposition des nouveaux tarifs :

TARIFS inscrits		Garderie matin 7h15 à 8h20/30	Garderie soir 16h30 à 17h30	Garderie soir 17h30 à 18h30
Quotient familial1	<1000	2,30 €	2,30 €	2,80 €
Quotient familial2	De 1000 à 1300	2,40 €	2,40 €	2,90 €
Quotient familial3	>1300	2,50 €	2,50 €	3,00€

Etude 16h30 à 17h30	2,50€
Restauration scolaire Repas	5,40 € Décomposés comme suit : repas 2,90 € Temps de garde 2,50 €

Le tarif le plus haut reste celui appliqué auparavant et est dégressif en fonction du quotient familial.

Le conseil municipal pourra être amené à revoir les tarifs, en fonction du bilan qui sera fait l'année prochaine.

Les parents devront fournir le dernier avis d'imposition et le numéro CAF ou MSA. S'ils ne souhaitent pas communiquer ces informations, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Ces nouveaux tarifs seront applicables dès la rentrée de septembre 2023.

Une communication sera faite auprès des parents.

Aussi, toujours en lien avec l'ALSH, les documents suivants (et joints) sont présentés :

- Projet éducatif
- Projet pédagogique
- Règlement des accueils périscolaires

République Française Mairie de Thil



Compte Rendu Conseil Municipal

Ces documents étant obligatoires et devront être transmis à la CAF.

Mme le Maire indique que le rôle d'élus c'est aussi apprendre aux enfants à devenir les citoyens de demain.

A ce titre, Mme le Maire est allée déjeuner à la cantine le 07 avril dernier et a répondu aux nombreuses questions des enfants.

Moment de partage qu'il convient de renouveler ; un agent de la police municipale sera aussi amené à se rendre à la cantine pour échanger avec les enfants.

Mme Damaris CAROPPI demande à quoi correspond le sigle « QF » dans le tableau ci-dessus ; il s'agit du dimunitif de Quotient Familial et les chiffres correspondent à des euros.

Vu l'avis de la commission enfance du 04 avril 2023,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré :

- ACCEPTE et FIXE la nouvelle tarification telle que proposée ci-dessus, à compter du 1er septembre 2023.
- VALIDE les documents relatifs à l'ALSH tels que présentés ci-dessus.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier avec les différents partenaires.

Fait et délibéré à THIL, les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations.

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

2. Délibération N°23.03.02 - Vote des subventions allouées aux associations

Madame le Maire rappelle que chaque année le budget prévoit l'attribution de subventions à des associations qui en font la demande ; budget qui a été voté le 23 mars 2023.

Plusieurs associations thiloises, non thiloises et caritatives ont sollicité un soutien financier.

La commission communication et vie du village a étudié chacune des demandes le 20 mars 2023.

Les soutiens se sont orientés vers des associations agissant pour le village notamment dans le cadre d'événements et activités permettant de faire de vivre le village et des associations porteuses de mission d'intérêt général notamment engagées contre des maladies et contre la précarité.

Il est proposé les soutiens suivants :



Compte Rendu Conseil Municipal

Association	Montant proposé 2023
FaireThil	1 000.00 €
Sou des écoles	2 000.00 €
CUMA	1 000.00 €
Ligue contre le cancer	100.00 €
Acenas	200.00 €
Recherche médicale, AFSEP, sclérose en plaque	100.00€
Cap Handicap de Miribel	100.00 €
Pupilles de l'enseignement public	100.00 €
Total	4 600.00 €

Pour information, pas de subvention à l'AMF Téléthon, mais versement des bénéfices du concours du meilleur pâtissier.

Une autre délibération pour le soutien aux associations pourra être proposée en cours d'année en fonction des projets reçus et de leur intérêt.

M. Vincent TRACLET demande s'il y a eu des dossiers de refusés ; non toutes les associations ayant déposé une demande de subvention vont recevoir un soutien financier de la commune.

Vu l'avis de la commission communication et vie du village, en date du 20 mars 2023,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré :

- APPROUVE les différents financements alloués aux associations, tels que présentés ci-dessus pour un montant total de 4 600 €.
- AUTORISE Madame le Maire à réaliser tous les actes afférents à cette délibération.

Fait et délibéré à THIL, les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations.

Pour	12
Contre	0

République Française Mairie de Thil



Compte Conseil M	
Abstention	0

3. <u>Délibération N°23.03.03 - Ecole - Signature convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain - Mission d'assistance à maître d'ouvrage</u>

Lors de sa séance du 21 octobre 2021, le conseil municipal a validé la convention proposée par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de faisabilité pour le réaménagement de l'école et la construction d'un bâtiment multimodal.

Au vu du rendu de l'étude en date du 22 novembre 2022, une incompréhension entre élus n'a malheureusement pas permis d'aboutir sur un projet pérenne.

De plus, suite à l'avancement de la révision du PLU de la commune (et notamment la réunion qui s'est tenue le 29/03/2023 avec le cabinet 2BR et les services de l'Etat) et du recensement de la population en janvier 2023, nous n'avions pas connaissance des préconisations données par les services de l'Etat (SCOT et DAT) concernant le quota d'habitants de notre commune.

A ce jour, nous sommes environ 1 250 habitants (les chiffres du recensement de la population n'étant pas encore officiels), ce chiffre devait être atteint en 2030.

De ce fait, avec la révision du PLU, il convient de freiner le développement du village.

Aussi, nous devons tenir compte de ce nouveau paramètre pour optimiser la création d'un bâtiment multimodal.

L'idée est la construction d'un « pôle » à destination de tous les Thilois, pas seulement pour l'école.

C'est pourquoi, nous sollicitons auprès de l'agence d'ingénierie, une nouvelle offre, en accord avec les élus qui se sont réunis le dimanche 25 février 2023 (10 élus) et également avec l'agence d'ingénierie avec 9 élus présents, le 03 avril dernier.

Cette proposition devra englober non seulement l'école mais de manière plus large l'ancien local des pompiers, la mise en conformité de la salle des fêtes, de nouveaux aménagements à l'école ainsi que les anciens vestiaires de foot au City-Park.

Cette nouvelle convention prévoit 12 jours d'intervention, pour un montant de 5 400 € HT (ci-jointe).

Mme le Maire indique qu'une réflexion sera aussi faite sur la création de toilettes publiques.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré :

- APPROUVE la nouvelle convention avec l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain, telle que présentée.
- AUTORISE Mme le Maire à signer la convention avec la l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain, pour un coût de 5 400 € HT et à prendre tous les actes qui en découlent.

Fait et délibéré à THIL, les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations.



Compte Rendu Conseil Municipal

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

4. <u>Délibération N°23.03.04 – Abribus – Aide région Auvergne-Rhône-Alpes</u>

Dans le cadre de l'amélioration du service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, la région Auvergne-Rhône-Alpes propose un accompagnement pour la pose d'abribus, à savoir : Remboursement à 80 % des coûts de réalisation de la dalle béton (si nécessaire) et la fourniture et la pose prise en charge en totalité (abribus de couleur bleue, aux couleurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes). Madame le Maire indique qu'il serait opportun de faire la demande concernant 2 arrêts sur la commune :

- Route de Beynost (à l'angle du chemin du Mas Durand), avec réalisation d'une dalle. Coût estimé de la dalle, entre 400 et 500 € (remboursé à 80 %)
- Quai des Amours, sans réalisation de dalle car déjà existante

Mme le Maire précise qu'un devis a été demandé pour connaître le prix d'un abribus. Il faut prévoir environ 8 000 € pour la fourniture et la pose.

Mme Catherine FERRON demande pourquoi une sollicitation est faite pour l'arrêt Quai des Amours puisqu'il s'agit d'un arrêt COLIBRI (CCMP); Mme le Maire indique qu'il s'agit également d'un arrêt scolaire et de ce fait, cela rentre dans le champ d'application de la région. Les arrêts de bus Colibri sont financés par les communes, sauf cas spécifiques déterminés par le cahier des charges de l'intercommunalité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré :

- **SOLLICTE** la région Auvergne-Rhône-Alpes pour :
 - ➤ Une mise à disposition d'un abribus, Quai des Amours
 - ➤Un financement d'une dalle béton (à 80 %) et mise à disposition d'un abribus, Route de Beynost (à l'angle du chemin du Mas Durand)
- AUTORISE Mme le Maire à déposer auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les demandes de financement et mise à disposition d'abribus.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à THIL, les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations.

Pour	12
Contre	0

République Française

Mairie de Thil



•	Compte Rendu Conseil Municipa		
Abstention	0		

Délibération N°23.03.05 – Signature convention avec l'association Côtière en Transition

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal du 23 mars 2023, l'association Côtière en Transition propose un projet de micro-forêt derrière l'école (accessible à pied depuis l'école), avec la plantation de 300 arbres sur 100 m^2 .

Ce projet associe le Conseil Municipal des Enfants et l'école.

Mme le Maire indique que cette micro-forêt sera mentionnée dans le PLU (qui est en cours de révision).

La commune met à disposition le terrain et l'eau, le reste étant à la charge de l'association Côtière en Transition. Le projet de convention est présenté et joint à cette note de synthèse.

Mme le Maire signale que la plantation est prévue en novembre 2023 (pour la Sainte-Catherine).

Aussi, Mme Elisabeth BUONOMO indique que la commune a déjà collaboré avec l'association Côtière en Transition avec notamment la réalisation de la fresque du climat à l'école.

M. Patrice AURAY demande combien d'années sont nécessaires pour obtenir un résultat significatif ; mme le Maire lui répond, environ 10 ans.

Vu la présentation faite du projet au CME du 25 mars 2023,

Vu l'avis de la commission enfance du 04 avril 2023,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré :

- APPROUVE la convention de projet de micro-forêt avec l'association Côtière en Transition, telle que présentée
- AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention avec l'association Côtière en Transition.

Fait et délibéré à THIL, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations.

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Délibération N°23.03.06 – Conseil Municipal des Enfants – Modification du règlement intérieur

Par délibération N°20.07.01 du 22 octobre 2020, le conseil municipal a voté la création d'un Conseil Municipal des Enfants.

Celui-ci est régi par un règlement, dont le dernier a été validé par le CME, Mme le Maire et Mme BUONOMO, adjointe aux affaires scolaires, le 25 mars 2023.

Mairie de Thil



Compte Rendu Conseil Municipal

Dans ce nouveau règlement, les enfants ont voté favorablement à la prolongation du mandat de CME aux élèves de sixième.

Ainsi le nombre d'enfants élus passera de 8 à 12 (4 CM1, 4 CM2 et 4 sixièmes).

Ce changement est en vue de l'éventuelle création d'un conseil des jeunes (qui sera soumis à l'approbation des élus ultérieurement).

M. Christian JULIAN reprend la phrase citée par Mme le Maire en début de conseil « apprendre à devenir les citoyens de demain », là aussi, cette phrase prend tout son sens concernant le suiet.

Vu le CME du 25 mars 2023,

Vu l'avis de la commission enfance du 04 avril 2023,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré :

• **VALIDE** la prolongation du mandat de CME aux élèves de sixième.

Fait et délibéré à THIL, les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations.

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

7. Questions diverses

- Mme Angélique HERNANDEZ-RUIZ informe que les fleurs pour la cérémonie du 8 mai ont été commandées.
- > M. Vincent TRACLET fait un point sur les dossiers de voirie :
- Travaux chemin du Mas Durand effectués par l'entreprise EIFFAGE, reste le marquage au sol par l'entreprise SIGNATURE.
- Remerciements à Hervé et Fabrice, les 2 agents communaux, pour la pose des bandes réfléchissantes et catadioptres route de Beynost.

Ces installations semblent efficaces.

Installation du CrossFit au city prochainement.

➤ Mme Elisabeth BUONOMO indique que le Conseil Municipal des Enfant se réunira le samedi 29 avril 2023, pour l'organisation de la chasse aux œufs du dimanche 30 avril 2023 et le choix des textes pour la commémoration du 8 mai 1945.

Cérémonie à 09h45 suivie d'un vin d'honneur.

M. Jean-Marc VIENOT remercie M. Thomas PUGEAT pour les travaux réalisés sur le toit de l'école. A venir, le remplacement des faux plafonds à l'école, suite à l'orage de septembre 2022. Nous avons reçu l'indemnisation de l'assurance.

République Française

Mairie de Thil



Compte Rendu Conseil Municipal

Une demande de subvention va être formulée pour le changement des luminaires à l'école (passage en LED). Désembouage des chaudières à l'école, efficacité constatée.

> Mme Catherine FERRON fait part d'une réunion qui aura lieu le 11 mai prochain, en mairie, avec France Nature Environnement. Tous les élus sont conviés à cette réunion afin de voir les actions possibles.

Aussi, France Nature Environnement propose des balades avec des thématiques.

Une est prévue à Saint-Maurice-de-Rémens, le 26/04/2023 (de 14h00 à 17h00), sur le thème des haies et des mares.

Mme Catherine FERRON est inscrite ; si d'autres personnes sont intéressées, il convient de le lui dire.

➤ M. Christian JULIAN demande si la Préfecture a validé la démission de M. Olivier ROUVIERE.

Mme le Maire répond qu'à ce jour, M. ROUVIERE est toujours 1er adjoint car nous n'avons rien reçu des services de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.